

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-169

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/06/2018

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) Port-Boinot - Ajustements

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot - Ajustements

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu la délibération D-2017-98 en date du 3 avril 2017 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'AP a évolué avec un élargissement de son périmètre avec l'intégration des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

Cette même année a été marquée par la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles notamment.

Aussi, le projet s'affinant, des subventions FEDER et CAP 79 viendront contribuer au financement du projet Port-Boinot.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la 2ème génération du PACT 2018-2020, des crédits seront sollicités auprès de la CAN pour des travaux sur le patrimoine.

Prévue pour une durée de 7 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 13 173 075 € HT soit 15 807 690 € TTC en dépenses et de 3 762 910 € HT soit 4 515 492 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)						
	En € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	13 173 075,00	15 807 690,00	710 588,43	501 852,87	2 920 100,00	7 030 000,00	2 900 000,00	1 075 900,00	669 248,70
Bâtiments et espaces publics	10 810 575,00	12 972 690,00	710 588,43	501 852,87	2 711 000,00	6 090 000,00	1 850 000,00	440 000,00	669 248,70
Etude modes de gestion	40 000,00	48 000,00			48 000,00 €				
Fabrique et Maison Patronale	2 322 500,00	2 787 000,00		0,00	161 100,00	940 000,00	1 050 000,00	635 900,00	
RECETTES	3 762 910,00	4 515 492,00	0,00	738 707,00	616 400,00	1 531 107,00	1 629 278,00	0,00	0,00
Bâtiments et espaces publics	3 762 910,00	4 515 492,00	0,00	738 707,00	616 400,00	1 531 107,00	1 629 278,00	0,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON